

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, WOUTERS Christian, TILLEUL Sandrine, BIESSE Pascal, PARIS Noël, MOUTAT-FAUDEMER Eliane, CONGNARD Sylviane, BOURDIER Anne-Marie, MOUSSON Anne-Marie, LETOURNEUX Philippe, BUTET Michel, LARPIN Nathalie, LASKOWSKI Florian, BEDOUSSAC Claire, MICALLEF Théo

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Noël PARIS demande une modification du procès-verbal. Le maire, tout en rappelant la procédure des désignations des adjoints, prend acte des propos de l'intervenant et propose de modifier le procès-verbal de cette séance. Cette proposition reçoit l'assentiment de l'assemblée.

Désignation du secrétaire de séance : Eliane MOUTAT-FAUDEMER

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote du compte financier unique 2025
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes
- Vote du budget primitif 2026
- Délibérations à prendre : fêtes et cérémonies, embauche de personnel
- Point sur les travaux à réaliser
- Renouvellement de la commission des impôts
- Avis sur le parc éolien à Nouhant
- Questions et informations diverses : loyer boulangerie, location logement mairie, livre sur le passé de Soumans.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Christian WOUTERS, Maire-Adjoint, présente le compte financier unique et donne lecture des résultats de l'exercice 2025

EXECUTION DU BUDGET 2025

SECTION	PREVISIONS	REALISATIONS Mandats ou titres	Résultat de l'exercice EXCEDENT
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	589 955.00	453 871.59	
RECETTES	589 955.00	535 345.51	81 473.92
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	635 730.00	326 949.66	
RECETTES	635 730.00	377 182.45	50 232.79

Résultat de clôture pour l'année 2025 : 131 706.71 € (81 473.92 + 50 232.79)

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Il est voté à l'unanimité.

Délibération n° 2026/09 portant sur l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal.

Monsieur le Maire-adjoint rappelle que les restes à réaliser au 31/12/2025 ont été repris de la façon suivante :

Libellé	Crédits votés	Crédits réalisés	Crédits disponibles	Restes à réaliser
Recettes				
C/1321 DETR + CAF	255 594.92 €	61 222.08 €	194 372.84 €	51 755.55 €

Monsieur Le Maire donne des précisions en ce qui concerne les restes à réaliser.

Lors du vote des crédits au budget 2025, il avait été prévu :

- Les subventions pour la construction de la MAM (DETR, boost commune, CAF)
- une subvention DETR pour la construction de l'annexe des ateliers communaux → la subvention n'a pas été accordée.

Les subventions ci-dessous n'ont pas été versées en 2025, elles sont donc reprises en restes à réaliser :

- 40 931.55 € DETR MAM
 - 10 824.07 € Boost commune MAM
- Soit un total de 51 755.62 €

La subvention de 90 000 € de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) n'a pas été intégrée dans les restes à réaliser afin de rester prudent car la subvention ne sera versée qu'au mois d'octobre, après que deux conditions soient remplies :

- deux ans d'activité, en tant qu'assistante maternelle, de Carole Simon ;
- qu'une équipe de 3 assistantes maternelles soit en place.

En conséquence, cette somme ne sera pas inscrite au budget primitif 2026.

AFFECTATION DES RESULTATS pour 2025

Mr Le Maire présente l'exécution du budget 2025

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture Exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture exercice 2025
Investissement	- 112 648.43		50 232.79	- 62 415.64
Fonctionnement	262 258.11	- 208 070.88	81 473.92	135 661.15
Total	149 609.68	- 208 070.88	131 706.71	73 245.51

et propose d'affecter les résultats du budget principal de la manière suivante :

- Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	149 609.68
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	- 112 648.43

- Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025 :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires – dépenses budgétaires 2025)	50 232.79
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	- 112 648.43

Solde d'exécution cumulé	- 62 415.64

- Restes à réaliser au 31 décembre 2025 :

Sur dépenses d'investissement	0.00
Sur recettes d'investissement	51 755.62

Solde net des restes à réaliser :	51 755.62

- Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 62 415.64
Rappel du solde net des restes à réaliser	51 755.62

Besoin de financement :	- 10 660.02

- Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2025(recettes budgétaires – dépenses budgétaires)	81 473.92
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	54 187.23

Total à affecter	135 661.15

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	10 660.02
(Crédit compte 1068 – à reprendre en recettes budgétaires au compte 1068 de l'exercice 2025)	
2) Affectation complémentaire en 'réserve' (crédit compte 1068) :	0
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	125 001.13
(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2025)	
TOTAL AFFECTE	135 661.15

soit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes ligne 002 : 125 001.13 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses ligne 001 : 62 415.64 €

Recettes compte 1068 : 10 660.02 €

Délibération n° 2026/10 portant sur l'affectation du résultat.

A 20 h 15, Anne-Marie MOUSSON quitte la séance et donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 1 Votants : 15

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux des 3 taxes :

- taxe foncière sur le bâti : 34.38 %
- taxe foncière sur le non bâti : 48.41 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.87 %

A l'unanimité les taux sont votés comme proposés.

Délibération n° 2026/11 portant sur le vote des taux des taxes locales directes.

AMORTISSEMENT de la participation de la CHAUDIERE BOIS

Monsieur Le Maire rappelle, qu'en 2025, après accord de la municipalité, la communauté de Communes Creuse Confluence a procédé au changement de la chaudière fioul aux écoles par une chaudière bois ; 4 autres communes ont été également concernées.

La participation de la commune de Soumans est de 19 193.11 € à verser cette année. Cette participation, inscrite au compte 20, entraîne obligatoirement un amortissement, il est nécessaire de délibérer pour choisir la durée de l'amortissement.

Après avoir pris l'attache de Mme Campos, conseillère aux décideurs locaux, il est proposé une durée d'amortissement de 6 ans pour un amortissement annuel de 3 200 €.

Au budget, 2 lignes sont donc inscrites :

→ compte 68111 section de fonctionnement dépenses pour 3 200 €

→ compte 28041512 section d'investissement recettes pour 3 200 €

afin de pouvoir passer les écritures comptables.

L'Assemblée fixe à 6 années la durée de cet investissement.

Délibération n° 2026/12 fixant la durée des amortissements pour la participation financière des travaux de la chaudière bois à l'école.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Le Maire fait connaître les montants des dotations versées par l'Etat et donne le comparatif avec l'année 2025.

	2025	2026
Dotation forfaitaire	75 044 €	75 949 €
Dotation solidarité rurale péréquation	38 864 €	39 026 €
Dotation nationale de péréquation	18 324 €	10 967 €
Dotation élu local	3 322 €	4 150 €

Soit une diminution de 5 462 € par rapport à l'exercice 2025 !

Monsieur le Maire fait savoir également que la commission « finances », réunie préalablement, propose à l'assemblée de retenir les sommes suivantes pour attribution aux associations soumanaises ayant répondu dans les délais demandés.

	Voté en 2025	Demandé par l'association pour 2026	Vote 2025
ACCA Soumans	300 €	300 €	300
Anciens combattants	150 €		150
Les Chôvelus	0		Ne demande rien
Association « Les Kiens »	200 €	200 €	300
Les Amis de la Chassagne	200 €		300
AS Soumans	100 €		En attente de la demande
Club du 3 ^{ème} Age	N'a rien demandé	Ne demande rien	Ne demande rien
Le Souvenir Français	100 €	100 €	100
Les 3 Z'Ecoles SBL	500 €		600
AFRC	200 €		300
Comité des Fêtes	0	500 €	500
La Croix rouge française	250 €		250
Lire en Creuse	50 €		50
Secours Populaire	200 €		200
Réserve nouvelle asso			8 000

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget pour l'année 2026 s'équilibre :

- en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 660 819.63 €
- en section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 263 720.76 €

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes prévues pour l'année 2026, le budget est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026/13 portant sur le vote du budget primitif 2026.

AUTRES DELIBERATIONS A PRENDRE

Monsieur Le Maire fait savoir qu'après chaque renouvellement de conseil municipal, il est nécessaire que la nouvelle assemblée délibère sur :

1) une autorisation donnée au maire pour mandater toutes les dépenses referentes aux fêtes et cérémonies notamment : achat de colis de Noël pour personnes âgées, de gerbes, fleurs, cadeaux, vin d'honneur, etc....

Délibération n° 2026/14 portant sur les dépenses mandatées au compte « fêtes et cérémonies ».

2) une autorisation pour le recrutement de personnel de remplacement de congés maladie, de disponibilité, de congé annuel, etc.

Délibération n° 2026/15 autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

3) une autorisation pour le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier.

Délibération n° 2026/16 autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité et saisonnier.

Toutes les autorisations sont accordées à l'unanimité.

TRAVAUX

Monsieur Le Maire rappelle que deux dossiers de demande de subvention DETR ont été déposés, ou redéposés, pour le rechargement des routes et la construction de l'annexe des ateliers municipaux. Les services de la Préfecture nous informe que le dossier relatif à la construction de l'annexe de l'atelier municipal sera subventionné, sans toutefois nous indiquer à quelle hauteur.

Il fait part également de quelques devis parvenus pour différents travaux notamment :

- Devis de Jérémy Carte accepté pour le terrassement du chemin du Pied Cocu : 5 520 € TTC ; ce devis est déjà accepté depuis quelques mois, les travaux devraient se réaliser prochainement ;
- Devis Colas pour le rechargement de la route du lotissement de l'Arboretum : 21 766.80 € TTC : cette route très endommagée nécessite une réfection ;
- Nettoyage de la mare : devis Lavigne 1 140 € TTC ;
- Enseigne de la MAM : devis Malinvaud : 370.80 € TTC.

Il propose aux commissions « voirie/bâtiments » et « environnement » de se réunir le samedi 2 mai.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire fait savoir qu'après chaque renouvellement de mandat, la Direction Générale des Finances publiques demande à chaque commune de renouveler la commission communale des impôts directs, commission qui se réunit une fois par an pour donner un avis sur les évaluations proposées par la direction départementale des impôts.

La commission se compose du maire (ou adjoint délégué), président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des Finances Publiques parmi une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires délégués proposés par le conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la liste des personnes suivantes après accord de l'Assemblée :

Titulaires	Suppléants
CHOLIN Claude	MARCHAND Marc
FORGE Laurine	LARGARDE Catherine
NORE Gérard	MATHIVAT Corinne
MAQUET Sylvie	KULAWIK Marcel
DUBOUCHET Patrice	DABITON Christophe
PEU Philippe	JOUANNY Julie
FILLORD Nathalie	ARRAGON André
CRESSON Nathalie	LEPEIX Bernard
COLLINET Fabrice	FEYS Matthieu
BREAND Nadine	PITTOIS Véronique
GRANDJEAN Didier	LARPIN Frédéric
CHERON Yves	EMERY Marie Jeanne

Délibération n° 2026/17 portant sur la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs.

PARC EOLIEN A NOUHANT

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que la SASU « WRP Energie 131 », dont le siège social est basé à Boulogne-Billancourt, a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Nouhant.

Etant donnée que la commune de Soumans est située dans le rayon de 6 kilomètres de ce projet et conformément aux dispositions de l'article R. 181-18 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit émettre un avis au regard des incidences environnementales.

Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent à un vote :

Contre : 11 - abstentions : 4

Ils émettent un avis défavorable estimant qu'il conviendrait de mettre en place un opérateur unique sous contrôle de la puissance publique, disposant de la légitimité démocratique, de l'organisation et des moyens nécessaires pour agir sur l'ensemble du territoire tout en respectant les paysages et le cadre de vie des populations.

Délibération n° 2026/18 portant sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Nouhant.

Demande du boulanger

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la demande écrite de Laurent CAIRE, boulanger, sollicitant une suspension des loyers de la boulangerie pendant une année afin de faire face aux difficultés financières. Monsieur Le Maire rappelle que le montant du loyer est de 300 € TTC mensuels.

Il demande à l'Assemblée d'émettre un avis sur cette demande. Après discussion plusieurs propositions émergent, il est donc procédé à un vote.

Vote : 1 voix pour la suspension du loyer pendant 1 année
 9 voix pour la suspension du loyer pendant 6 mois
 2 voix pour la suspension du loyer pendant 3 mois
 3 abstentions

Le loyer de la boulangerie sera donc suspendu pendant 6 mois soit du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 ; il sera appelé de nouveau à compter du 1^{er} novembre 2026. Un courrier sera adressé à Laurent Caire pour l'informer de cette décision.

Délibération n° 2026/19 portant sur une suspension du loyer de la boulangerie.

Logement mairie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la locataire du logement de la mairie a donné son départ pour le 30 juin ; des recherches seront lancées pour pouvoir le louer dès le 1^{er} juillet.

Embauche de personnel

Monsieur Le Maire propose de recruter Eric Ripon, comme les années précédentes, afin de venir en renfort auprès des agents durant la période estivale ; son contrat débutera le 4 mai et se terminera le 30 septembre 2026.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Le Maire fait savoir que la séance d'installation du conseil communautaire de "Creuse confluence" a eu lieu le 8 avril à Boussac.

Il fait également part d'un courrier demandant à chaque commune si des conseillers municipaux veulent participer à certaines commissions thématiques : des conseillers émettent le souhait de les intégrer.

La Communauté de Communes Creuse Confluence demande également de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission « *Déchets ménagers et environnement* ».

L'Assemblée désigne Pascal Biesse en qualité de membre titulaire et Michel Butet en qualité de membre suppléant.

CONFLUENCE EAUX

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il est nécessaire, suite à la demande de Confluence Eaux, de désigner un membre suppléant parmi les conseillers municipaux : Pascal Biesse est désigné.

INFORMATION

Monsieur Le Maire fait savoir que la commission « *Communication* » s'est réunie et travaille sur la création d'une page facebook et/ou d'un panneau pocket.

Il présente à l'Assemblée le service d'information à la population « Panneau Pocket ». Cette application mobile simple et efficace permet à tous les administrés d'être informés et alertés en temps réel des événements communaux et pourrait constituer un complément au site internet, aux panneaux d'affichage et à la messagerie.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'équipe Panneau Pocket pour un abonnement de 2 ans avec 3 mois offerts au tarif de 260 € TTC au lieu de 360 € TTC puisque la commune vient d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la mise en place de l'application « Panneau Pocket » et de souscrire un abonnement de 2 ans avec un trimestre supplémentaire offert au prix de 260 € TTC auprès de « Panneau Pocket » ;

Délibération n° 2026/21 portant sur l'abonnement au service « Panneau Pocket ».

OUVRAGE SOUMANS

Monsieur Le Maire fait part de l'avancée de l'ouvrage sur le passé de Soumans qui devrait être pour une vente dès le mois de septembre.

Des devis ont été demandés à différentes imprimeries pour l'impression de ce livre.

La vente de cet ouvrage devra se faire par l'intermédiaire d'une association car la mairie n'est

pas autorisée à recevoir de l'argent et de garder des chèques, une association sera donc créée. Une souscription va être mise en place.

Distribution de la plaquette GEMAPI

Monsieur Le Maire distribue à chaque conseiller une plaquette remise par SMBPC (Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse) qui souhaite apporter des informations sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ainsi que les actions du Syndicat.

Cérémonie du 8 Mai

La cérémonie se déroulera à 10 h 30 au monument aux morts de Lavaufranche et à 11 h aux monuments aux morts de Soumans.

Une remise de médaille aux porte-drapeaux doit être organisée dans chaque commune. Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il se mettra en relation avec Madame Lavédrine, présidente de la délégation spéciale en charge de la commune de Lavaufranche, afin d'organiser le déroulement de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

Le Président,
J.C. PARNIERE

La secrétaire,
E. MOUTAT-FAUDEMÉR